

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 février 2025, s'est réuni le jeudi 20 février 2025 à 18h30 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Alain MARATRAT, Maire.

**PRESENTS :** M. Alain MARATRAT, M. Bertrand CREMET, Mme Françoise DEMONCHY, M. Stéphane SKLADANOWSKI, Mme Marie-Laure CORROYER, M. Philippe DUPUIS, Mme Sylvie HERMAY, M. Hubert BOULEY, Mme Ghislaine LEFEBVRE, M. Alain TETE, M. Nicolas DUFUEUILLE, Mme Amandine MATHELET, Mme Monique CONFRERE, Mme Isabelle VAUCLIN

**ABSENTS :** Mme Pascale GUILBERT ayant donné pouvoir à M. Alain MARATRAT, M. Marcel BRETAGNE ayant donné pouvoir à Monsieur CREMET, Mme Elodie LAVERDURE, M. Daniel LESSARD, M. Alexandre PLEY

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Stéphane SKLADANOWSKI ayant obtenu la majorité des voix, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Remarques portant sur le procès-verbal de la séance du 3 février 2025.

L'intervention de Madame LEFEBVRE portant sur le centre aéré est supprimée à sa demande.

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un vote, ne sont mentionnés que les noms des Conseillers présents ayant exercé un vote, même si ces derniers agissent également en vertu d'un pouvoir. En revanche, la totalité des votes, pouvoirs compris, est comptabilisée.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à la majorité.

Pour : 15 voix

Contre : 2 voix (Mme LEFEBVRE, Mme VAUCLIN)

## **COMMUNICATIONS**

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines réunions :

- Commission des impôts le 4 mars à 14h00
- Commission de finances le 10 mars à 17h30
- CCAS le 17 mars à 17h30
- Commission de finances le 17 mars à 17h30
- AFR le 24 mars à 14h30

# **ORDRE DU JOUR**

## **• Subvention de fonctionnement Espace Georges Thurin 2025/09**

Monsieur le Maire rappelle que l'Espace Georges Thurin a sollicité une subvention de fonctionnement auprès de la commune de Martin-Eglise afin de faire face aux dernières difficultés financières. Cette subvention représente un montant correspondant à une participation de 7,80 € par habitant, soit 12 480 €, pour l'année 2025.

Pour mémoire, le Conseil municipal avait délibéré favorablement pour une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024.

Cette subvention de fonctionnement fera l'objet d'un avenant au contrat en cours et qui s'appliquera aux années 2025 et 2026.

Monsieur BOULEY demande si le montant de 12 480 € sera repris dans l'avenant.

Madame HERMAY s'interroge sur l'évolution du montant sur les années à venir.

La question de la priorité d'accueil des enfants par l'EGT en cas de non-participation de la commune est abordée.

Monsieur SKLADANOWSKI rappelle l'engagement du Conseil municipal vis-à-vis des parents présents lors de la dernière séance du Conseil municipal sur cette question.

Considérant les difficultés financières de l'Espace Georges Thurin,

Considérant que la convention qui lie la Commune de Martin-Eglise à l'Espace Georges Thurin permet l'accueil des enfants en centre de loisirs,

Considérant que le Conseil municipal avait délibéré favorablement pour une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024,

Considérant que la subvention sollicitée s'élève à 7,80 € / habitant / an, soit une somme de 12 480 €,

Considérant que cette subvention de fonctionnement fera l'objet d'un avenant au contrat en cours et qui s'appliquera aux années 2025 et 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de fonctionnement au bénéfice de l'Espace Georges Thurin dans la limite de 7,80 € par habitant et par année.

Monsieur DUFUEUILLE souhaiterait qu'un chiffrage de la participation de la commune d'Arques-la-Bataille soit effectué.

## **• Avenant à la convention avec l'EGT 2025/10**

Monsieur le Maire expose que l'avenant concernera une période de 2 ans, soit 2025 et 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte qu'un avenant soit signé pour une période de 2 ans, habilité Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant dans la limite d'un montant équivalent à une participation de 7,80 € par habitant.

Monsieur le Maire rappelle la composition du Conseil d'administration de l'Espace Georges Thurin. Les communes ayant conventionné avec l'EGT, participent au Conseil d'administration.

Monsieur SKLADANOWSKI et Madame LEFEBVRE proposent leur candidature au Conseil d'administration de l'EGT, ainsi que Madame HERMAY, en tant que suppléante.

Monsieur le Maire rappelle que l'EGT a déjà été reçu lors d'une précédente réunion du Conseil municipal, tel qu'il avait été indiqué dans la lettre municipale.  
Le détail de la prestation facturée à la Commune de Martin-Eglise sera demandé.

## • Subventions d'investissement 2025

Lors de la dernière Commission travaux qui s'est déroulée le 17 février dernier, Monsieur CREMET indique que des devis ont été demandés pour des travaux de voirie.

Des travaux de mise aux normes des vestiaires des ateliers sont envisagés. **2025/11**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le projet sur le principe et autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du Département, de l'Etat et de la Communauté d'agglomération.

Monsieur BOULEY souhaite qu'une commission travaux soit convoquée régulièrement pour faire le point sur l'évolution du projet et les informations nouvelles dernièrement connues.

L'achat d'un défibrillateur pour le site de la Chapelle d'Etran est programmé. **2025/12**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le projet sur le principe et autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Département.

L'installation d'un portillon équipé d'un interphone est prévue au groupe scolaire. **2025/13**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le projet sur le principe et autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du Département.

Madame MATHELET s'interroge sur le devenir des bâtiments des ateliers qui pourraient être inoccupés à la suite des travaux. Monsieur CREMET répond que les bâtiments serviront de lieux de stockage et de rangement.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SKLADANOWSKI présente la page de couverture de la prochaine lettre municipale.

Monsieur MARATRAT rappelle que le citypark est fréquenté par un grand nombre d'enfants. L'engouement des enfants à venir au citypark est manifeste. Le comportement des enfants est exemplaire et confirme que tout se passe bien lors de l'utilisation de la structure.

La page de couverture est validée par le Conseil municipal. La lettre municipale fera état notamment de Appui Santé, de la localisation des défibrillateurs dans la commune et du tri des déchets.

Monsieur BOULEY souhaite qu'une commission se réunisse pour l'aménagement d'une piste cyclable dans la commune. Les membres du Conseil municipal seront tous convoqués.

Monsieur SKLADANOWSKI souhaite savoir si le projet d'aménagement de jeux d'extérieur pour les petits progresse. A ce jour, des devis ont été demandés. Certains ont été réceptionnés.

Madame DEMONCHY demande si la mairie détient des nouvelles informations concernant la supérette. Il lui est répondu qu'actuellement, la promesse de vente est toujours en cours. Le notaire sera contacté à nouveau pour savoir l'état d'avancement de la vente du fonds de commerce.

Monsieur BOULEY s'interroge sur les commerces qui seraient susceptibles de s'installer à Etran dans l'ancienne école maternelle.

Madame CORROYER demande ce qu'il en est de la question des arbres devant être abattus chemin des Meuniers. Il lui est dit que le propriétaire a été contacté. Il s'est manifesté en mairie. La procédure lui a été indiquée, soit le dépôt d'une déclaration préalable.

Monsieur DUFÉUILLE signale des nids de poule sur la route après le passage à niveau.  
Monsieur CREMET répond que ces trous ont été comblés par le Département il y a peu de temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.